Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30-05-2023
ID : 039-223900010-20230526-ARR_2023_0682-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0682_AL_RD3_ST AMOUR
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 20 mars 2023 par laquelle la Région Bourgogne-Franche-Comté, domiciliée 4 Square Castan 25031 BESANCON cedex, représentée par GEOMEXPERT domicilié 11 rue Max Quantin 89000 AUXERRE, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 3, au droit de la parcelle cadastrée section 000 AI n° 66, située au PR 2+1820 - Commune de St AMOUR en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 9 mai 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n°U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC et A figurant sur le plan joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30-05-2023
ID : 039-223900010-20230526-ARR_2023_0682-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier, à l'adresse suivante : 45 route de Chilly 39570 Messia Sur Sorne.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le maire consulté , le 9 mai 2023
Visa , signature et cachet

Le Maire,
Valérie VAUCHER

MAIRIE de SAINT-AMOUR (Jura)

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion :
Le bénéficiaire pour attribution
laetitia.masson@bourgognefranchecomte.fr

Son représentant pour information
auxerre@gemexpert.com

Mission Affaires Foncières et Immobilières
alabory@jura.fr

La commune de St Amour pour information
L'ARD de Lons pour classement

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30-05-2023
ID : 039-223900010-20230526-ARR_2023_0682-AR

Commune de Saint-Amour
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Lycée Professionnel Fernand Fillod
Echelle : 1/250

PLAN DE REPERAGE DES ELEMENTS DECRIVANT LES EMPRISES FONCIERES

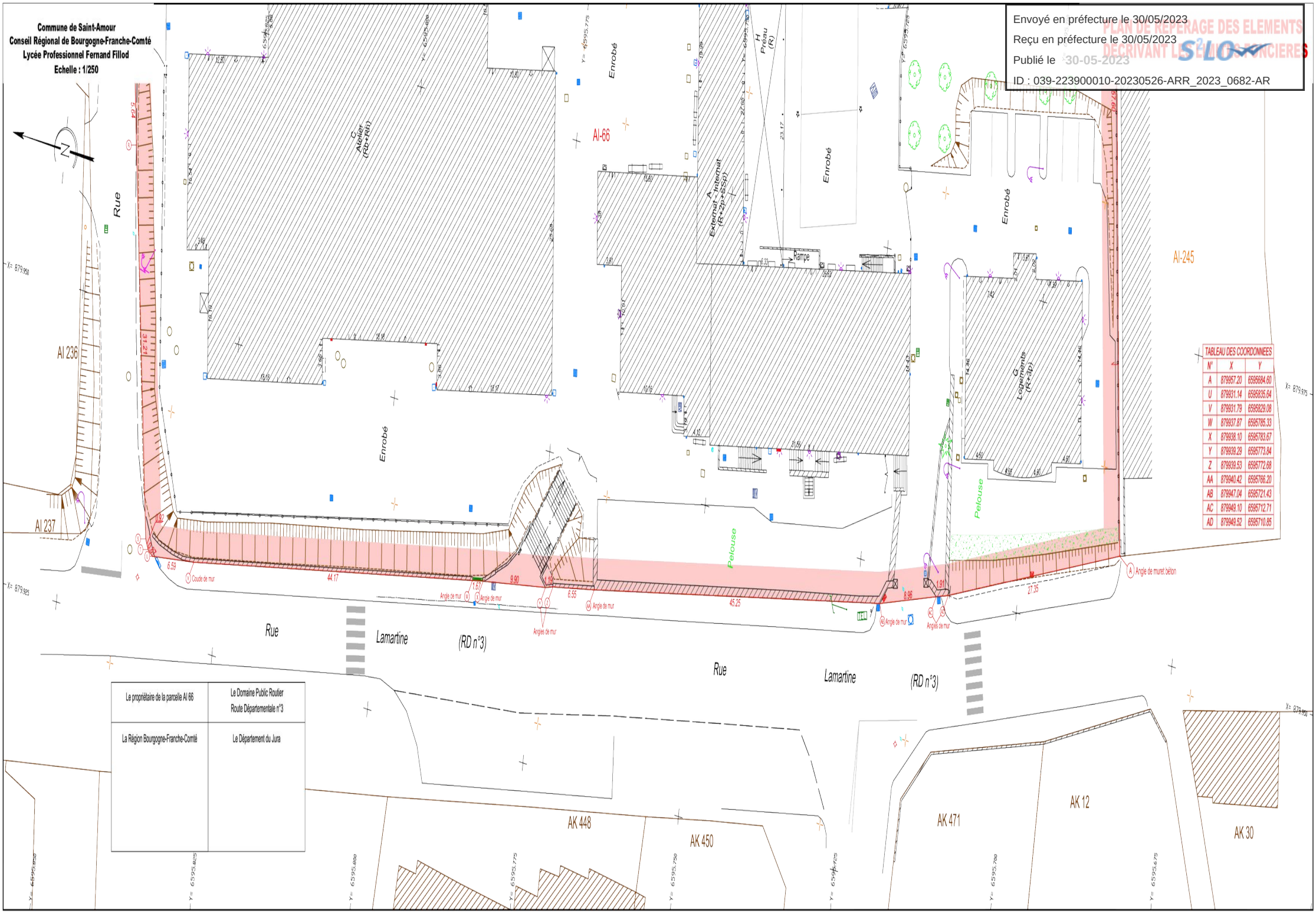

TABLEAU DES COORDONNEES		
N°	X	Y
A	879957.20	6595684.60
U	879931.14	6595835.64
V	879931.79	6595829.08
W	879937.87	6595786.33
X	879936.10	6595783.67
Y	879939.29	6595773.84
Z	879939.53	6595772.68
AA	879940.42	6595766.20
AB	879947.04	6595721.43
AC	879949.10	6595712.71
AD	879949.52	6595710.85

Le propriétaire de la parcelle AI 66	Le Domaine Public Routier Route Départementale n°3
La Région Bourgogne-Franche-Comté	Le Département du Jura